

COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH
DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2016**

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick 1^{er} Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2^{ème} Adjointe, M. NEFF Dominique, 3^{ème} Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JAEGLE Michaël, M. JAEGLE Olivier, Mme OBERLIN Christelle, M. HEILMANN Robert, Mme JEANMAIRE Claudine, M. DEYBACH Yves, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Valérie JAEGLE, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2015
- 2) Programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice forestier 2016
- 3) Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2016
- 4) Prix du bois de feu affouage pour 2016
- 5) Prix du bois de feu provenant de la forêt non soumise pour 2016
- 6) Vente de bois d'œuvre résineux par la commune
- 7) Organisation de la sécurité sur les pistes de ski au lieu-dit Schnepfenried
- 8) Contrat de location d'un terrain communal
- 9) Révision des loyers des logements communaux
- 10) Divers

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2015.

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice forestier 2016.

Mme Nathalie STRAUCH, Chef de triage de la forêt communale de Mittlach, a exposé aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux prévus en 2016, qui est le suivant :

- Travaux de maintenance = 1 700,00 €HT pour l'entretien du périmètre
- Travaux de plantation = 860,00 € HT pour la régénération par plantation et la fourniture de plants de sapin pectiné
- Travaux sylvicoles = 1 650,00 € HT pour le dégagement manuel des régénérations naturelles et le toilettage après exploitation
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier = 10 340,00 €HT pour l'entretien des clôtures, la fourniture de grillage pour régénération et la mise en place de protection contre le gibier
- Travaux d'infrastructure = 3 000,00 € HT pour l'entretien des renvois d'eau, des entretiens divers de fossés, ainsi que la fourniture et la mise en place de panneaux réglementaires

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve** le programme des travaux patrimoniaux 2016 tel qu'il est présenté par l'Office National des Forêts, pour un montant total de 17 550,00 €HT
- **autorise** le Maire à signer ce document, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier, notamment la convention de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

POINT 3 – Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2016.

Mme Nathalie STRAUCH, Chef de triage de la forêt communale de Mittlach, a exposé aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation prévus en 2016.

L'ONF propose d'exploiter 1 023 m³ de bois façonnés. Au total, les recettes brutes escomptées s'élèvent à 67 070,00 €

Déduction faite des frais d'exploitation prévisionnels des bois façonnés (abattage et façonnage en régie et à l'entreprise, débardage et câblage, honoraires de maîtrise d'œuvre et autre frais), le bilan net HT de l'exploitation de la forêt pour l'exercice 2016 est estimé à 27 975,00 €

Les modalités de facturation des frais de maîtrise d'œuvre de l'ONF sont les suivantes : 3,00 € HT/m³ de tous bois d'œuvre et d'industrie vendu façonné. Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent donc à 3 069,00 € pour le programme de travaux présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve** le programme de travaux d'exploitation 2016 tel qu'il est présenté par l'Office National des Forêts, **à l'exception des frais d'exploitation prévus pour la parcelle 3a, les travaux devant être réalisés à l'entreprise et non en régie ;**
- **donne délégation au Maire** pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans les limites des moyens ouverts par le Conseil
- **autorise le Maire** à attribuer les travaux de débardage pour les parcelles concernées à la société d'exploitation forestière KOENIG, dont le siège est situé à 68140 Munster.

POINT 4 – Prix du bois de feu d'affouage pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de céder du bois de feu d'affouage aux habitants de la commune, au prix de 200,00 € TTC (TVA 10 %) la corde (4 stères), pour l'année 2016
- de limiter la délivrance du bois d'affouage à 3 cordes (12 stères) par foyer et par an.

POINT 5 – Prix du bois de feu provenant de la forêt non soumise pour 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- fixe le prix du bois de feu provenant de la forêt non soumise à 6,00 €TTC (TVA 10 %) le stère pour l'année 2016.

POINT 6 – Vente de bois d'œuvre résineux par la commune.

Le Maire rappelle au Conseil que des coupes ont été réalisées le long de la rue du Haut-Mittlach. Un lot de grumes a été cédé à la société forestière ORIEL. Le bois restant, et de moindre diamètre, est proposé à la vente auprès des particuliers.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de vendre ce bois au prix de 15,00 €TTC (TVA 10 %) le stère, abattu et débardé.

POINT 7 – Organisation de la sécurité sur les pistes de ski au lieu-dit Schnepfenried.

Sur proposition de la commission municipale de sécurité qui s'est réunie le 07 décembre 2015, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le projet d'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et sur les espaces réservés aux pratiques d'activités spécifiques de glisse.

POINT 8 – Contrat de location d'un terrain communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Mr NEFF Emmanuel, domicilié 44, rue Erbersch à Mittlach, pour la location d'un terrain communal, à savoir la parcelle n° 38 de la section 8, d'une superficie de 10,01 ares.

Le Conseil Municipal, après délibération, **donne son accord** pour la location de la parcelle n° 38 de la section 8, et **fixe les conditions suivantes** :

- **Origine** : 1^{er} février 2016
- **Durée** : 9 ans renouvelable, résiliable à l'expiration de chaque période triennale
- **Redevance** : 10,00 € par an, avec possibilité de révision annuelle sur décision et délibération du Conseil Municipal

Monsieur le Maire est chargé de la signature du contrat de location de terrain avec Mr NEFF Emmanuel.

POINT 9 – Révision des loyers des logements communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2015 est de - 0,01 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide **de ne pas appliquer** la révision des loyers des logements communaux pour l'année 2016.

Le montant du loyer mensuel pour le logement de l'ancien Presbytère, sis au 7, rue Raymond Poincaré reste ainsi fixé à 670,00 €, et celui du logement de l'ancienne école, sis au 1, rue des Jonquilles à 530,00 €

POINT 10 – Divers

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au **Mardi 23 février 2016** et portera principalement sur l'approbation des comptes administratifs 2015.

La séance est levée à 22h30.